Repères *pour*
l'Accueil dans nos communautés

Juin 2025

Ces Repères s'adressent à tous les acteurs pastoraux du diocèse, impliqués dans l'accueil des personnes (paroisses, sanctuaires, communautés…). Ils ont été rédigés par le Conseil des Doyens et le Conseil des Pôles. Ils cherchent à améliorer et à sensibiliser à cette question fondamentale, au cœur de l'évangélisation.

> *« Tous les hôtes qui arrivent seront reçus comme le Christ. En effet, lui-même dira : "J'étais un étranger et vous m'avez accueilli" »* (Règle de Saint Benoît n° 53).

Ces repères veulent préciser la question centrale de l'accueil au sein de nos communautés. L'accueil est au cœur de la vie de Jésus, mais aussi au cœur de notre vie de chrétiens et de notre vie humaine tout simplement. Accueillir, c'est laisser dans mon cœur, dans ma vie, dans ma prière, une place disponible pour l'autre, qu'il soit Dieu ou mon frère. Accueillir, c'est ne pas se mettre au centre, mais apprendre à connaître et aimer l'autre tel qu'il est, avec ses richesses et ses pauvretés. Accueillir, c'est avoir besoin de l'autre et le lui dire. Accueillir, c'est se réjouir d'une rencontre prévue ou non, qui me place en position d'exercer la charité. Accueillir, c'est se laisser nourrir de la joie que me donne l'autre. *« N'oubliez pas l'hospitalité : elle a permis à certains, sans le savoir, de recevoir chez eux des anges »* [Hébreux 13,2] : accueillir, c'est ouvrir son cœur à Celui qui habite le cœur de celui que j'accueille.

I – L'accueil, une vertu évangélique[1]

Un passage de l'Évangile illustre cela, celui de Zachée [Luc 19, 1-10] : un collecteur d'impôts, seul et de petite taille, cherche à voir Jésus, mais se cache, gêné par son histoire, son métier de collaborateur, sa condition… Jésus s'arrête à sa hauteur, l'interpelle et s'invite chez lui. Interloqué mais heureux, Zachée se précipite pour l'accueillir. De cette rencontre impromptue va naître une nouvelle page de la vie de Zachée qui s'est senti aimé tel qu'il est, accueilli, respecté et accompagné ; cela va entraîner chez lui un attachement profond à Jésus et un don de soi joyeux. De la rencontre avec l'autre jaillit une joie profonde née de la disponibilité du cœur, et une vraie conversion qui va changer sa vie.

Un autre passage biblique illustre aussi la place de l'accueil, la rencontre au chêne de Mambré [Genèse 18, 1-16] : Abraham accueille trois mystérieux voyageurs qui se présentent à lui. Il leur propose de se reposer et de les nourrir, et c'est ce qu'il fait avec sa femme Sarah. L'un des trois personnages lui annonce que dans un an, lors de leur prochain

[1] Cette première partie est largement inspirée de la *Lettre pastorale* "Accueillir au nom du Christ" de novembre 2024.

passage, celle-ci sera enceinte. Or Abraham et Sarah sont âgés, ils ne peuvent le croire et Sarah en sourit… Mais le miracle se réalisera, et la Tradition verra en ces trois personnes l'annonce et l'action de la Trinité… ; ainsi, sans le savoir, on peut accueillir Dieu en chacun de ses hôtes.

1 - Accueillir est déjà une grâce qui vient de Dieu…

C'est de Lui que jaillit tout ce qui est bon et bien ; Dieu est à la fois don et accueil, et Il nous invite à participer à ce qu'Il est, et donc à faire de même. Plus je me mets au diapason de ce qu'Il est, plus je vais entrer dans cette dynamique. La vraie conversion chrétienne est de s'ouvrir à Dieu pour accueillir ce dont Il veut me combler (que l'on appelle la Grâce), et qui va ultimement me transformer. Accueillons donc déjà ce que Dieu souhaite nous donner en vue de notre bien et de celui des autres.

2 - Accueillir, une disposition du cœur…

C'est le lieu clé qui va entraîner une dynamique personnelle ; faire que notre propre cœur nous invite à la disponibilité. Jésus précise : *« Celui qui n'accueille pas le Royaume de Dieu à la manière d'un enfant n'y entrera pas »* [Marc 10,15] ; Jésus m'invite ainsi à être disponible et confiant, comme un enfant. C'est parce que mon cœur sera de moins en moins centré sur lui-même ou sur ses propres intérêts qu'il sera disponible pour rejoindre l'autre, l'écouter et l'accueillir comme un frère ou un envoyé de Dieu, et non comme un concurrent ou un ennemi.

Dans l'élan du commandement nouveau "aimer Dieu et aimer son prochain", accueillir l'autre, c'est donc vrai tout autant pour Dieu que pour notre frère. Mais accueillir, c'est aussi reconnaître en l'autre le Seigneur Lui-même, présent en son frère : *« Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait »* [Matthieu 25, 40].

3 - Accueillir, une attention de la communauté

Ce qui est vrai personnellement, l'est aussi pour la communauté dans son ensemble. La communauté paroissiale en tant que telle doit pouvoir s'interroger sur sa manière d'être davantage accueillante : aux catéchumènes, aux pauvres, aux touristes, aux étrangers, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux enfants, aux personnes qui poussent la porte de nos églises et de nos paroisses, aux autres sensibilités religieuses…

La faculté d'accueil est un signe communautaire de vitalité et de vie selon l'Évangile.

4 - Accueillir pour partager avec l'autre *(Dieu ou mon frère)*

Partager, c'est accueillir et donner ; dans cet échange réciproque, l'échange de dons fait grandir le lien et donc l'amitié. Avec Dieu, cette amitié devient prière, nourrit notre vie spirituelle et sacramentelle et fait jaillir l'Espérance du Salut ; avec un frère, cette amitié réjouit le cœur de chacun et se transforme en fidélité.

L'accueil conduit donc au partage où personne n'est en surplomb, mais à la même table pour partager les dons reçus de Dieu ; le partage nous fait dépendre de l'amour de l'autre et rencontrer Dieu par lui.

5 - Accueillir au nom du Seigneur

Comme chrétiens, ce n'est pas en notre seul nom que nous accueillons ; c'est au nom du Seigneur Lui-même. C'est en renforçant notre lien personnel avec le Seigneur que nous pouvons dire comme saint Paul : *« ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi »*

[Galates 2,20]. Je n'accueille donc pas simplement en mon nom, mais au nom du Christ de qui je suis le témoin, le disciple mais aussi l'ambassadeur.
Ainsi, ultimement, il nous faut nous effacer devant le Seigneur. Saint Jean-Baptiste en est le plus bel exemple : il a guidé ses disciples vers Jésus, et quand il L'a trouvé, il s'est effacé pour que ses amis suivent Jésus [Jn 1]. Comme chrétiens, nous sommes donc appelés à accueillir au nom de Jésus, puis à Lui laisser la place afin qu'Il prenne les rênes, ce qu'Il fera mieux que nous.

6 - Une attente et un désir de rencontre qui doit toujours se renouveler

Le désir d'accueil peut s'émousser, et nous pouvons, comme tout un chacun, devenir blasé ou "habitué", même à l'accueil de l'autre. Il faut régulièrement se laisser rejoindre par Dieu, se convertir, se laisser renouveler pour vivre davantage selon l'Esprit Saint. C'est un travail quotidien où la communauté accompagne chacun et porte la vie évangélique de la paroisse. La paroisse est un lieu "idéal" pour permettre et stimuler chacun à cette disposition du cœur, celle d'accueillir Dieu et son frère ; les 5 essentiels (vie de prière, vie fraternelle, formation, souci des plus pauvres, soucis de l'évangélisation) sont là pour nous stimuler et entretenir la mise en œuvre de l'attention à l'accueil.

7 - Accueillir pour annoncer l'Amour de Dieu et témoigner

Accueillir comme chrétien, c'est donc aussi témoigner et annoncer. Le témoignage de notre Foi est lié à l'annonce de ce qui nous fait vivre et que nous ne pouvons garder pour nous. Le témoignage renforce notre Foi et touche le cœur de l'autre. Au cœur de notre décision d'accueillir, il y a la force de Dieu qui nous accompagne (Sa grâce) mais aussi la joie de l'annoncer, Lui, le Sauveur du monde.

Accueillir doit donc devenir pour chacun une attitude spirituelle concrète, qui permet de vouloir donner et de se donner, de respecter l'autre, de l'accompagner, de le faire grandir, de le rendre libre… L'Évangile nous y invite vivement. L'accueil de l'autre (Dieu et mon frère) est le signe et le fruit de notre Foi. En vivant de Foi, d'Espérance et de Charité, nous connaîtrons ainsi la Joie de la rencontre. Comme Zachée, laissons-nous interpeller par celui qui croise notre chemin et qui, en l'accueillant, nous fera rencontrer le Seigneur Lui-même…

II – Accueillir - des dispositions concrètes

Accueillir se fait surtout concrètement. De multiples déclinaisons sont ici abordées par thème, en vue de stimuler et de préciser comment mieux accueillir dans nos réalités pastorales. Les 5 essentiels sont ici "incarnés" dans des points concrets.

1 - Accueillir dans nos églises

- L'accueil dans une église se fait toujours au nom du Christ, plus qu'en celui du propriétaire, de l'affectataire ou de la personne présente. Cet accueil est souvent le reflet d'une authentique vie fraternelle dans la paroisse.

- On cherchera autant que possible à laisser l'église ouverte pour mieux accueillir celui qui passe, qui cherche une Présence ou veut déposer une intention ou un cierge ; il faudra alors prendre en compte l'ouverture et la fermeture régulière de l'église, initier une surveillance adaptée et la mise en sécurité des objets importants. On veillera à avoir des horaires adaptés aux "actifs" et pas seulement aux "retraités".
- L'église n'est cependant pas un musée, même si elle contient des œuvres d'art. Toute œuvre sera mise en perspective avec l'objet de l'église : rencontrer le Seigneur et réunir la communauté des croyants. On veillera autant que possible à ouvrir à la compréhension des œuvres (cartouches, panneaux explicatifs… lien avec le lieu et son histoire). Les Services diocésains peuvent aider à cette démarche.
- Les annonces, affiches et informations près de l'entrée sont-elles proprement (et joliment) affichées ? Quelqu'un s'occupe-t-il d'enlever régulièrement les infos, affiches ou enveloppes périmées ? On prévoira des lieux dédiés pour l'affichage, en excluant les portes…
- Prendre à cœur la sécurité des lieux et des personnes. Des personnes ressources existent dans le diocèse (sécurité des objets, des personnes, des lieux…). Bien répertorier et signaler au plus vite les éventuels incidents (Police et vicaire général).
- Les animaux ne sont pas admis dans l'église sauf cas particulier ; ce n'est en rien une ségrégation, mais les églises ont été construites pour que la communauté des baptisés (comme hommes et femmes créés "à l'image de Dieu") puisse se réunir, afin de louer Dieu et de s'offrir en offrande véritable au Seigneur pour accueillir Son Salut.
- L'accueil des SDF est délicat ; dans les églises, on veillera à les accompagner au mieux sans gêner le déroulement du culte.

> • *Comment une personne de passage se sent-elle accueillie dans notre église ?*
> • *Les lieux sont-ils propres et l'affichage à jour ?*
> • *Comment mieux faire connaître Jésus en entrant dans notre église ?*

2 - Accueillir, écouter, orienter… dans des lieux dédiés

- Nos paroisses ont vocation à accueillir largement. On veillera à ce que chaque paroisse ait (dans l'endroit approprié) un lieu dédié, propre, beau et accueillant.
- Nos lieux d'accueil doivent être visibles, ouverts et sécurisés (téléphone, portes vitrées…). Ces lieux permettent d'accueillir chaleureusement toute personne qui le demande, tant pour un renseignement que pour un échange (café, sièges, table, WC…). Ils doivent être ouverts à des horaires disponibles pour tous.
- L'accueil, c'est souvent l'écoute. Les personnes chargées de l'accueil seront formées à l'écoute et encouragées à la disponibilité. Il s'agit alors souvent de renseigner et d'orienter. L'accueil d'une personne peut comporter des conseils spirituels (si la personne est formée) qui ne sont cependant pas de l'accompagnement spirituel (sur un temps long).
- On ne mettra pas de façon visible, dans ces lieux, les registres paroissiaux qui seront gardés à l'écart comme le demande le Droit.
- On veillera, comme le demande la Loi, à ce qu'il y ait au moins un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) : poussette, personne avec canne, personne handicapée, fauteuil roulant…

> • *A-t-on le sentiment d'être accueilli "comme en famille" dans notre paroisse ?*
> • *Comment rendre nos lieux d'accueil plus agréables et plus accueillants ?*

3 - L'accueil liturgique dans nos célébrations

- Pour les célébrations liturgiques, on veillera à suivre ce que demande l'Église, et tout spécialement la PGMR (*Présentation Générale du Missel Romain*) et les notes pastorales des rituels. Chacun est en droit de participer à une liturgie telle que le demande l'Église catholique ; l'accueil se fait aussi là dans le respect de chacun. On aura à cœur de soigner nos liturgies : chants, musiques, fleurissement, ornements, déploiement liturgique, … Nos célébrations devront respecter un juste silence permettant intériorisation et prière, avoir le souci de la variété des répertoires et la prise en compte de la piété populaire.
- On organisera, là où c'est possible, des équipes permettant d'accueillir les personnes avant le début de la Messe ou de prévoir un temps fraternel après.
- On veillera à l'accueil de sensibilités liturgiques et de cultures différentes, dans le respect de ce que demande l'Église.
- La CDAS (*Commission Diocésaine d'Art Sacré*) est disponible (voir IV, 3) pour tout aménagement liturgique nécessaire, prenant en compte la nécessité de l'accueil, le patrimoine à conserver et la logique de la liturgie.

> *• Avons-nous le souci de l'accueil des personnes dans nos célébrations ?*
> *• Comment mieux mettre la musique et le chant au service de la prière et de la participation de la communauté ?*

4 - Accueillir les plus pauvres, les malades et les personnes blessées

- L'accueil des plus pauvres doit être un axe fort de la paroisse, et pas seulement délégué à tel ou tel mouvement ou association.
- Comme nous y invite l'Évangile, il nous faut accueillir en chacun le Seigneur Lui-même. Cela est tout spécialement vrai pour les plus pauvres socialement, matériellement, psychologiquement, humainement, spirituellement ou affectivement.
- Il s'agit tout autant d'une présence, d'un accompagnement ou de propositions d'actions concrètes, mis en œuvre par la paroisse ou par des mouvements dédiés.
- Des partenariats avec les municipalités, des associations ou d'autres Églises chrétiennes peuvent aider. Il faut parfois savoir renvoyer vers des personnes compétentes (psychologues, travailleurs sociaux…).
- Les *Journées Fratelli* (en novembre), accompagnées par le diocèse, sont là pour nous aider à mettre les plus pauvres au cœur de notre vie paroissiale et les rendre acteurs de la pastorale. Chaque paroisse est invitée à y participer.
- Comment la visite des malades est-elle organisée (S*ervice Évangélique des Malade* ?, maisons de retraite, … ?). Y a-t-il le souci de donner le sacrement des malades, la communion ?
- Le Pôle Solidarités est là pour aider à la mise en place d'actions concrètes.

> *• Les plus pauvres sont-ils accueillis comme le Christ Lui-même ?*
> *• Les malades sont-ils au cœur de l'attention de la communauté ?*

5 - Accueillir les familles et les jeunes

- Les jeunes et les familles sont une priorité dans l'organisation de nos dispositifs d'accueil et de nos propositions pastorales.
- Accueillir des familles, c'est prévoir des lieux adéquats, des jeux pour les enfants, des propositions spirituelles et concrètes pour les parents, les pères ou les mères, des propositions pour les plus jeunes, du matériel dédié, des disponibilités le week-end…
- Pour les jeunes (lycéens, étudiants, jeunes-pros), prévoir des lieux dédiés disponibles en soirée.
- Prévoir des rencontres familiales (caté, aumôneries, patronages…) qui rassemblent familles et jeunes sur la paroisse ; envisager des activités pour couples.
- Favoriser les liens avec *l'Enseignement catholique* si un établissement est présent sur la paroisse : le chef d'établissement (ou l'APS Adjoint en Pastorale Scolaire) est-il dans l'EAP ? Comment cet établissement est-il membre de notre communauté ? Est-ce une joie d'accueillir des élèves ? Avons-nous des célébrations communes (Cf *Code de Droit canonique* c. 798) ?
- Le Pôle Jeunes peut largement aider sur ces points.

> • *Comment mieux accueillir les enfants (à la Messe) même s'ils sont bruyants ?*
> • *Nos propositions spirituelles sont-elles adaptées aux jeunes ou aux plus âgés ?*

6 - L'accueil des touristes ou des personnes de passage

- La mise en place de visites des églises, tout spécialement si elles contiennent des particularités architecturales, historiques ou artistiques, peut être un vrai lieu d'évangélisation et d'accueil.
- On profitera des œuvres d'art pour proposer un éclairage catéchétique (présentation, flyers, panneaux, QR code…). Le diocèse (Service de la Culture) peut aider.
- On cherchera, s'il y a des particularités artistiques, à les mettre en valeur (et donc à les sécuriser) et à les expliciter.
- Toute visite d'église devra aider à prendre conscience (commentaires, panneaux, itinéraires…) de la transcendance et de la proximité de Dieu. C'est aussi un lieu d'évangélisation et d'échange avec les autorités municipales ou touristiques locales.
- Dans le cadre d'églises communales, on veillera à respecter les Lois de 1905 concernant les droits et devoirs de l'affectataire et du propriétaire : mise en place de concerts (avec assurance propre), visites, cartes postales, activités culturelles… Rien, dans une église communale, ne peut se faire sans l'accord explicite de l'affectataire, représenté par le curé nommé par l'évêque.
- Il existe dans le diocèse des itinéraires d'Art sacré. Voir le Service de la Culture.

> • *Comment aider des touristes à devenir pèlerins ?*
> • *Comment permettre à des visiteurs de percevoir la transcendance de Dieu ?*

III – Accueillir pour les sacrements

- Les sacrements sont là pour nous donner la Vie de Dieu, la grâce sanctifiante qui fait de nous des enfants du Père. Ils nous sont donnés par le Christ Lui-même et ont donc pour fin la Vie éternelle avec Dieu. L'Église, fondée par le Christ, a reçu mission de les transmettre au nom du Seigneur dans un cadre précis, discerné au long des siècles[2].
- Lors d'une demande de sacrement, ce qui est primordial est d'accueillir la demande – et donc la personne qui la formule –, même si cette demande semble délicate ou décalée. Le but est bien de conduire au Christ, plus que de simplement répondre à une demande concrète. Même si la demande ne peut être exaucée, comment vais-je permettre à la personne de rencontrer le Seigneur ?
- Comme le souligne le Pape François, il ne s'agit pas de mettre "une douane pour contrôler un passage", mais d'écouter et d'accompagner, *a fortiori* si la demande semble délicate. Le temps passé à écouter ou accueillir sera certainement fructueux, plus qu'un simple refus sans explication. La question est donc de chercher ce que le Seigneur peut donner à travers une demande, même au-delà du sacrement. Se dire que c'est peut-être le Seigneur qui envoie cette personne ; comment lui répondre au mieux ?
- Il nous faut prévoir un processus qui mène au Christ plus qu'à la seule obtention d'un sacrement. L'encyclique *Amoris Lætitia*[3] ouvre des perspectives sur l'accueil des sacrements ; elle invite à mettre en œuvre la loi de gradualité (qui n'est pas la gradualité de la loi). On se penchera avec intérêt sur le chapitre VIII et plus spécifiquement sur les n°296 à 312[4] (adaptés aux catéchumènes), qui aident au discernement.
- On travaillera et consultera avec profit le *Directoire canonique et pastoral des Sacrements*[5] réalisé par le CNPL[6]. Un exemplaire devra se trouver dans chaque paroisse ou chez chaque prêtre. Il reprend, sacrement par sacrement, l'ensemble des conditions canoniques et pastorales nécessaires, en présentant les documents adéquats ou les démarches à effectuer. Il sera consulté systématiquement en cas de questionnement.
- Si l'on n'a pas la compétence concernant les situations délicates, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide (curé, chancellerie, évêque…).

> • *La personne accueillie est-elle repartie grandie de notre échange ?*
> • *Que cherche vraiment cette personne qui vient demander un sacrement ?*
> • *Travaille-t-on un accueil spécifique par sacrement ?*
> • *Comment avoir toujours en perspective la Vie éternelle quand nous accueillons une demande de sacrement ?*

[2] Cf. Can 843.
[3] Encyclique *Amoris Lætitia*, Pape François, 2016.
[4] Il faudra qu'au moins le curé ait lu précisément ces numéros. Il faudra aussi certainement les travailler en équipe sacerdotale ou avec ceux qui doivent poser un discernement.
[5] *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements*, Ed. Paroi-Service, 2022.
[6] CNPL : *Centre National de Pastorale Liturgique*.

1 - Conditions d'accueil pour le Baptême des enfants avant 7 ans[7]

- Toute personne peut être baptisée, si elle ou ses parents en manifestent le désir (au moins un des parents (CIC 868), si une préparation adéquate a été suivie par les parents, et si un engagement à éduquer le baptisé dans la Foi a été donné).
- On vérifiera que les frères et sœurs précédemment baptisés, s'il y en a, vont bien au catéchisme comme les parents s'y sont engagés lors du baptême.
- Pour être parrain de baptême, il faut être baptisé/confirmé/eucharistié, avoir au moins 16 ans, avoir une vie cohérente avec la Foi et ne pas être un des deux parents de l'enfant (ou beaux-parents, ou le ministre qui célèbre). Un seul parrain ou marraine suffit, même si traditionnellement il y a les deux. On ne demandera pas de certificat de confirmation pour être parrain ou marraine et on fera donc confiance aux personnes qui affirment être confirmées ; on ne demandera donc que le certificat de baptême.
- Les témoins de baptême, s'il y en a, doivent être chrétiens (protestants ou orthodoxes).

2 - Conditions d'accueil pour le Baptême des enfants de 7 à 18 ans

- Toute personne peut être baptisée, si elle en manifeste le désir (avec l'accord d'au moins un des parents (CIC 868), si une préparation adéquate est suivie en amont).
- On prévoira un accompagnement adapté selon l'âge de l'enfant en privilégiant l'accueil dans un groupe de même classe d'âge qui chemine ensemble.
- Pour les lycéens, on pourra prévoir un *Appel décisif* propre à leur âge et à leur démarche, en début de carême.
- Pour les parrains et marraines, et pour les témoins, les conditions sont les mêmes que pour les enfants de moins de 7 ans.

3 - Conditions d'accueil pour catéchumènes *(plus de 18 ans)*

- Il nous faut accueillir largement les demandes de baptême d'adultes et accompagner les personnes dans leur discernement et dans les étapes nécessaires. Le discernement est mené par le curé aidé de l'équipe d'accompagnement, en lien avec le coordinateur du doyenné, et validé par l'évêque. Un Conseil d'appel a lieu chaque année en novembre pour valider les Appels décisifs du carême suivant [la fiche confidentielle aide dans cet appel].
- On lira avec profit les *Repères pour le Catéchuménat*[8] ainsi que toutes les précisions qu'ils donnent. Le temps long de la formation (une grosse année et demie) permet de vraiment connaître le Seigneur, de laisser l'invitation à la conversion descendre dans les cœurs, et de s'intégrer progressivement à une communauté. Concernant le détail des étapes, la place de l'équipe d'accompagnement, le rôle de coordinateur par doyenné et celui du Conseil d'appel, on se reportera aux *Repères* dédiés.
- Les *Traditions* seront célébrées localement (paroisse ou doyenné, mais discernées en doyenné) pour favoriser la connaissance de la communauté ecclésiale locale. L'accueil lors d'événements en paroisse reste cependant primordial.

[7] On garde ici la distinction habituelle : avant 7 ans (âge de raison) et après 18 ans (adultes majeurs). La distinction peut être plus souple en ce qui concerne la préparation. Pour des mineurs, il faut toujours l'autorisation des parents, des deux précisément s'ils sont séparés.

[8] *Repères pour le catéchuménat* : document du diocèse de Nice qui précise le cadre de la formation et de l'accompagnement nécessaire. Il fixe précisément les étapes prévues dans le diocèse de Nice.

- Un rassemblement diocésain ainsi que l'Appel décisif sont vécus avec l'évêque ; cela permet concrètement de prendre conscience de l'existence de la communauté ecclésiale diocésaine, d'avoir un lien avec l'évêque et de se sentir accueilli dans un diocèse.
- L'accueil des catéchumènes (et de leur famille) que le Seigneur nous envoie reste fondamental. On cherchera à favoriser l'intégration dans la communauté locale : places réservées à la Messe dominicale ? Lieux ou occasions de rencontres fraternelles ? Découverte des réalités paroissiales ? Accueil par l'EAP ?
- Pour être parrain de baptême, il faut être baptisé/confirmé/eucharistié, avoir au moins 18 ans, avoir une vie cohérente avec la Foi et ne pas être le ministre qui célèbre. Un seul parrain ou marraine suffit, même si traditionnellement il y a les deux. On ne demandera ni le certificat de baptême ni celui de confirmation pour être parrain ou marraine d'un catéchumène, et on fera donc confiance aux personnes qui affirment être baptisées et confirmées.
- La place des néophytes et leur accueil concret dans la communauté paroissiale restent aussi très importants pour l'intégration des catéchumènes pendant leur parcours. Comment mieux les incorporer dans la communauté paroissiale ? Pourquoi ne pas les impliquer dans des responsabilités paroissiales ? Leur proposer d'autres groupes (Parcours Alpha, École des témoins, Maison d'Évangile…) ?
- Pour plus de détails, voir les *Repères pour le catéchuménat* publiés par le diocèse.

> *• Comment mobiliser les paroissiens, personnellement et collectivement, pour accueillir les nouveaux baptisés et leur famille, et pour les accompagner ?*
> *• Comment mettre le catéchuménat au cœur de notre attention missionnaire ?*

4 - Conditions d'accueil pour la confirmation

- Pour être confirmé, il faut être baptisé, vouloir vivre en cohérence avec l'Évangile et y être préparé. On attendra de façon habituelle l'âge de raison (en France), et l'on peut être confirmé quel que soit l'âge. Dans le diocèse de Nice, le *Droit particulier* précise pour les jeunes : de 12 à 18 ans [on veillera cependant à ne pas proposer la confirmation trop tardivement].
- Pour tous, mais pour les jeunes principalement, on favorisera des groupes de préparation par tranche d'âge afin de permettre échanges et questionnements.
- Les parrains de confirmation devront être baptisés et confirmés, et pouvoir accompagner le confirmand dans sa vie de Foi (à l'exception des parents ou conjoints). On ne demandera pas de certificat de baptême ni de confirmation pour être parrain ou marraine de confirmation et on fera donc confiance aux personnes qui affirment être baptisées et confirmées.
- On n'hésitera pas à promouvoir la Confirmation pour les jeunes et les adultes, afin de permettre l'accès à l'ensemble des sacrements de l'Initiation chrétienne.

5 - Conditions d'accueil à l'Eucharistie

- Toute personne désirant grandir dans sa relation avec Dieu, respectueuse tant de la liturgie de l'Église que de la communauté qui célèbre, peut participer à l'Eucharistie.
- Pour recevoir sa première communion, il faut être baptisé et s'y préparer. Un des points importants de la préparation est la perception et la Foi en la présence réelle du Seigneur dans le Saint Sacrement.

- Pour recevoir la communion, il faut être baptisé, avoir fait sa première communion dans l'Église catholique, avoir la volonté de vivre en cohérence avec l'Évangile, et être en capacité de la recevoir (confession préalable en cas de péché grave). En cas d'affluence à une Messe ou régulièrement, il semble bon de repréciser, avant la communion, les conditions nécessaires à celle-ci.
- La communion est une rencontre privilégiée avec le Seigneur ; même si une personne ne veut ou ne peut pas communier, elle peut être bénie personnellement lors de la procession de communion (mains croisées sur les épaules). On le rappellera régulièrement avant la communion.

6 - Conditions d'accueil pour le mariage

- Avant de fixer la date du mariage, prévoir dès que possible un premier entretien pastoral avec le ministre ordonné qui célèbrera ou avec le curé. Cet entretien est fondamental dans le parcours et l'accueil des futurs mariés.

- Il est souhaitable que les futurs mariés se présentent suffisamment tôt, si possible un an avant la date du mariage. On veillera à profiter de ce délai pour commencer un parcours dès que possible en les mettant immédiatement en contact avec les personnes concernées (on aura vérifié qu'ils se sont bien adressés à la paroisse de leur domicile). Il sera bon de répondre à leurs premières interrogations rapidement, surtout les plus concrètes : date et lieu du mariage, nom du célébrant, dates des rencontres, date JDF06 (Journée des Fiancés), ... C'est souvent un facteur apaisant et rassurant.

- L'Église catholique ne peut célébrer le mariage que dans des conditions précises :
  - au moins l'un des deux conjoints doit être catholique ;
  - aucun des conjoints ne doit être lié par un mariage religieux antérieur valide ou un mariage naturel ;
  - ils doivent être vraiment libres dans leur consentement (liberté) ;
  - l'homme et la femme s'engagent définitivement l'un envers l'autre (indissolubilité) ;
  - ils veulent persévérer dans la fidélité de leur amour pour toute la vie (fidélité) ;
  - ils acceptent la responsabilité d'être parents (ouverture à la vie).

- Pour toutes les situations particulières et dès l'inscription, on consultera la Chancellerie : mariage dispar (entre un catholique et un non-baptisé, en particulier les mariages islamo-chrétiens), mariage mixte (entre un catholique et un chrétien non catholique), mariage des personnes unies civilement et divorcées, mariage naturel (mariage de deux non-baptisés), mariage de personnes handicapées.

7 - Conditions d'accueil pour le sacrement de la Réconciliation

- Toute personne baptisée est encouragée à recevoir régulièrement le sacrement de la Réconciliation.
- Pour le recevoir de façon fructueuse, il faut une vraie contrition [regret de ses péchés et volonté de ne plus y retomber (ferme propos)]. Les trois actes nécessaires du pénitent sont : la contrition, l'aveu et la pénitence à effectuer (ou satisfaction).
- Le confesseur travaillera avec profit les *Repères pour les confesseurs* publiés dans le diocèse (à partir d'un texte national).
- Le confesseur veillera à tenir toujours ensemble – dans ses échanges et dans son discernement – Vérité et Charité. C'est alors que la Miséricorde de Dieu pourra être prêchée et vécue.

- On distinguera la confession qui est sacramentelle (rapide et faite surtout d'écoute du pénitent) de l'accompagnement spirituel (temps d'écoute et de partage sur un temps long pour discerner la volonté de Dieu dans une vie).
- Les confessions se tiendront dans un lieu éclairé, visible et non clos (dont le confessionnal - CIC 964).
- On prévoira des plages horaires (ou dispositions) pour les personnes qui travaillent.
- On indiquera, près du lieu de confession, tant un feuillet de préparation adapté que les contacts en vue de signaler d'éventuels abus vécus par une personne dans sa vie.
- La question de la Miséricorde doit être prise dans son ensemble : l'attention aux pauvres et aux pécheurs. Le Christ est la Miséricorde incarnée, par Sa mort et Sa résurrection, Il nous sauve et nous comble de Sa grâce. On travaillera avec profit la question de la Miséricorde : définition, sources bibliques, dévotion, chapelet de la Miséricorde, heure de la Miséricorde, …

IV - Accompagnements diocésains

Pour certains aspects, une dimension diocésaine est à prendre en compte afin d'offrir à tous un service particulier et d'unifier les pratiques. On soulignera ici quelques propositions où l'accueil des personnes est central :

1 - Chancellerie et officialité

- La Chancellerie diocésaine est dirigée par un chancelier. Celui-ci a pour fonction première de veiller à ce que les actes de l'évêque que le chancelier contresigne (décrets, ordonnances, nominations, ordinations…) soient rédigés (forme juridique), signés, expédiés, et conservés aux archives de la curie. Il veille aussi à la bonne tenue et à la conservation des actes de catholicité (registres de catholicité). Il accueille toute personne demandant un certificat lié à un sacrement ou concernant la légalité des actes ecclésiaux ; c'est donc un service offert à tous en vue de clarifier et de certifier des actes ou des situations.
Contact : chancellerie@nice.catholique.fr

- L'Officialité provinciale (Province de Marseille) a une antenne dans le diocèse de Nice. Celle-ci dépend d'un vicaire judiciaire (appelé Official) et permet de mettre en œuvre la mission judiciaire de l'évêque. Notre officialité traite toutes les questions judiciaires (principalement celles liées au mariage (reconnaissance de nullité)) excepté le domaine pénal (réservé principalement au TPCN à Paris, *Tribunal Pénal Canonique National*). Elle accueille donc toutes les demandes d'informations et/ou cherche à recueillir ce qui peut aider les personnes ou les situations liées à son objet propre.
Contact : officialite@nice.catholique.fr

2 - Protocole diocésain

- Il existe un Protocole diocésain qui permet de clarifier la place et le rang de chacun lors de célébrations importantes : places des élus, préséances de chacun, positionnements, interventions… Ce protocole est disponible sur le site internet du diocèse, et il est possible de le donner aux élus, aux administrations ou aux personnes concernées par l'organisation d'une célébration ou d'une cérémonie sous la responsabilité de l'Église diocésaine.

- L'ordre habituel de préséance dans une célébration religieuse est : préfet, maire, députés, sénateurs, conseillers régionaux, militaires…

- Les prises de parole "officielles" ont lieu avant ou après la célébration, à l'extérieur du chœur liturgique (jamais à l'ambon) et ne dépasseront pas 5 min.
- Toute célébration (dans une église, procession…) est sous la responsabilité du curé.
- D'autres dispositions concrètes sont précisées dans le Protocole diocésain.

3 - La Commission Diocésaine d'Art Sacré

- Pour la réfection des églises, l'aménagement liturgique, la sauvegarde d'un patrimoine religieux et tous conseils liés à l'Art sacré, la ***Commission Diocésaine d'Art Sacré*** (CDAS) apporte, au nom de l'évêque, une aide compétente et nécessaire. C'est le concile Vatican II qui a demandé que soit instituée une CDAS[9] par diocèse. La *Commission Diocésaine d'Art Sacré* est donc à la croisée de la liturgie, de l'art, du droit et de l'accueil. Sa consultation est nécessaire lors de la restauration intérieure d'une église ou lors d'un aménagement liturgique ; elle est un partenaire reconnu tant par les municipalités que par la DRAC (*Direction Régionale pour les Affaires Culturelles*) ou les *Monuments historiques.*
- Contact : cdas@nice.catholique.fr

4 - L'exorciste diocésain

- L'exorciste diocésain a pour mission d'accueillir des personnes en souffrance qui se pensent victimes de maléfices ou se sentent sous l'emprise du diable. Il les écoute et discerne avec elles l'origine de leur mal-être, prie avec elles et sur elles et en cas de possession célèbre un exorcisme. Une charte a été établie pour définir cette mission et le *Bureau National des exorcistes* est là pour faire le lien entre ceux-ci.

- Un numéro d'appel centralisé est mis en place ainsi qu'une équipe de discernement/accompagnement sur tout le diocèse ; ce sont les membres de cette équipe qui enverront vers l'exorciste.
- Attention, seul l'exorciste officiel nommé par l'évêque de Nice est habilité à pratiquer ce ministère (de faux exorcistes existent) ; un exorcisme est toujours gratuit.

[9] Concile Vatican II, Constitution *"Sacrosanctum concilium",* n°46 ; *Code de Droit Canonique*, canon 1164, §1.

5 - Cellule d'écoute diocésaine

- La Cellule d'accueil et d'écoute est au service des personnes victimes de violences, d'agressions sexuelles, de risque d'emprise ou de toutes souffrances perçues, par des clercs ou des laïcs œuvrant dans le diocèse.

- La Cellule d'accueil et d'écoute exerce sa mission sous l'autorité de l'évêque. Elle le conseille sur les accompagnements des personnes qui l'ont saisie et le suivi des révélations portées à sa connaissance. L'évêque peut lui-même saisir la cellule d'une situation qui lui est confiée directement.

- La Cellule d'écoute est joignable directement, par celui qui le souhaite, par courriel : ecoute.souffrance@nice.catholique.fr

6 - Accompagnement diocésain des Services paroissiaux

- Différentes journées de formation ou appuis réguliers sont mis en place à destination de différentes missions en paroisses : secrétaires paroissiaux, économes paroissiaux, archivistes paroissiaux, comptables paroissiaux, sacristains paroissiaux, …

- L'un des contacts principaux est l'Économat du diocèse de Nice : economat@nice.catholique.fr

7 - Charte diocésaine de l'Accueil en paroisse

Une Charte diocésaine de l'Accueil a été mise en œuvre dans le diocèse (2 versions existent). Elle propose un cadre et des propositions afin d'accueillir au mieux les personnes dans nos structures paroissiales et diocésaines. Elle a pour but d'être prise en compte par les équipes d'accueil en paroisse ou les différentes communautés.

Sommaire

I – L'accueil, une vertu évangélique 1
1 - Accueillir est déjà une grâce qui vient de Dieu… 2
2 - Accueillir, une disposition du cœur… 2
3 - Accueillir, une attention de la communauté 2
4 - Accueillir pour partager avec l'autre (Dieu ou mon frère) 2
5 - Accueillir au nom du Seigneur 2
6 - Une attente et un désir de rencontre qui doit toujours se renouveler 3
7 - Accueillir pour annoncer l'Amour de Dieu et témoigner 3

II - Accueillir, des dispositions concrètes 3
1 - Accueillir dans nos églises 3
2 - Accueillir, écouter, orienter… dans des lieux dédiés 4
3 - L'accueil liturgique dans nos célébrations 5
4 - Accueillir les plus pauvres, les malades et les personnes blessées 5
5 - Accueillir les familles et les jeunes 6
6 - L'accueil des touristes ou des personnes de passage 6

III – Accueillir pour les sacrements 7
1 - Conditions d'accueil pour le Baptême des enfants avant 7 ans 8
2 - Conditions d'accueil pour le Baptême des enfants de 7 à 18 ans. 8
3 - Conditions d'accueil pour catéchumènes (plus de 18 ans) 8
4 - Conditions d'accueil pour la confirmation 9
5 - Conditions d'accueil à l'Eucharistie 9
6 - Conditions d'accueil pour le mariage 10
7 - Conditions d'accueil pour le sacrement de la Réconciliation 10

IV - Accompagnements diocésains 11
1 - Chancellerie et officialité 12
2 - Protocole diocésain 12
3 - La Commission Diocésaine d'Art Sacré 12
4 - L'exorciste diocésain 12
5 - Cellule d'écoute diocésaine 13
6 - Accompagnement diocésain des Services paroissiaux 13
7 - Charte diocésaine de l'Accueil en paroisse 13

Sommaire 14